



Appel à candidatures pour une Résidence Mission "artiste en territoire" en Pays de Grasse

Auteur.e

**Projet artistique et culturel participatif
2023/2024**

Animés par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (CAPG) et la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur (DRAC PACA), en partenariat avec les communes du territoire, souhaitent proposer une résidence mission à un.e auteur.e.

La résidence, soumise à un appel à candidatures, s'adresse à des artistes cherchant à développer une proposition artistique et culturelle participative en lien avec un territoire spécifique : le Pays de Grasse.

L'artiste travaillera afin d'éveiller les publics aux arts.

Dans ce vaste territoire administratif, son travail artistique sera créateur de lien grâce à l'attention particulière qui sera portée à son patrimoine humain.

La résidence doit également représenter une opportunité pour l'artiste de réfléchir à sa démarche et à la production d'œuvres. La confrontation de l'artiste et de sa création aux publics donne tout son sens au travail artistique réalisé, tout en dynamisant culturellement le territoire. C'est pourquoi cette résidence laissera place à la création et donnera à l'artiste la possibilité de créer une ou plusieurs œuvres (création et diffusion).

Ainsi, le temps de travail de l'artiste sera réparti comme suit :

- 20% pour le temps de préparation des interventions et de valorisation;
- 55% pour le temps de transmission ;
- 25% pour le temps de création.

Concernant le temps de transmission, médiateur.trice d'une sensibilisation et d'un approfondissement à l'art contemporain, l'artiste propose des actions en lien avec sa pratique et sa démarche artistique. Elle intervient auprès des jeunes dans le cadre scolaire dès la maternelle et extrascolaire (~80%) ainsi qu'en direction des familles et des adultes (~20%) de la Communauté d'agglomération. Les rencontres peuvent ainsi avoir lieu dans : des crèches, établissements scolaires, centres médicaux socio, sièges associatifs ...

Le projet retenu mettra aussi bien en valeur le projet de création que différentes propositions en direction des publics évoqués précédemment : ateliers, temps partagés de création, moments d'échanges, de monstration, présentation de l'œuvre de l'artiste et de sa démarche, etc.

L'objectif est de permettre au plus grand nombre la rencontre avec l'œuvre, l'artiste, la pratique artistique et la démarche de création.

L'attention de l'artiste est attirée sur deux particularités de la CAPG, à savoir :

- la moitié des communes est située en milieu rural et de moyenne montagne ; structurellement éloignée des équipements culturels majeurs,
- de plus, le territoire compte deux quartiers de la ville de Grasse reconnus prioritaires au titre de la Politique de la ville,

Il est par conséquent essentiel pour la CAPG et la DRAC, qui la soutient, d'intervenir en premier lieu dans ces secteurs où la culture chemine plus difficilement.

Sur place, l'équipe de la CAPG, développe un réseau de personnes et de structures ressources permettant au projet artistique de s'inscrire dans le contexte local.

L'objectif étant de faciliter l'intégration, la réalisation et la diffusion des œuvres produites en résidence en fonction des besoins énoncés et échanges avec l'artiste, il.elle lui sera également proposé une diffusion de son œuvre déjà existante pendant la résidence et lors de la sortie de fin de résidence.

La mission de l'artiste pourra notamment s'appuyer sur un partenariat étroit avec les services et institutions culturelles et scientifiques du territoire, par exemple :

- le Service animation du patrimoine Ville d'Art et d'Histoire (Grasse),
- les Archives communales (Grasse)
- le Musée d'Art de d'Histoire de Provence, le Musée International de la Parfumerie et ses Jardins,
- la Médiathèque Charles Nègre de Grasse,
- les Bibliothèques et Médiathèques communales inscrites dans la CAPG, la Médiathèque départementale de prêt.
- Le Parc Naturel Régional PNR des Préalpes d'Azur

Le jury valorisera les projets artistiques qui intègrent une réflexion sur une coopération avec les établissements culturels du territoire.

L'artiste sera libre de choisir les médias utilisés et les démarches artistiques. Elle.il apportera avec des œuvres de sa production, ouvrages édités, planches, croquis, afin d'échanger sur sa propre création, ainsi que le matériel nécessaire à son travail éventuel de création, possible mais non obligatoire.

Le fil conducteur de sa présence est « **Patrimoines matériels et immatériels : identité d'un territoire** ».

Pour les interventions en milieu scolaire : Les enseignants sont parties prenantes au projet de leur classe. Ils sont amenés à poursuivre celui-ci, même en l'absence de l'artiste, par leur travail en classe entre les deux sessions et leur inscription dans des visites d'établissements culturels. L'artiste devra proposer des pistes d'actions permettant d'approfondir le projet lors de sa concertation avec les enseignants.

Afin de favoriser la visibilité du travail réalisé, sa diffusion, mais aussi l'implication de la population, l'artiste bénéficiera d'un blog qu'elle.il alimentera au cours de la résidence.

ENJEUX & OBJECTIFS

- Permettre au plus grand nombre d'enfants et de jeunes d'appréhender la création contemporaine par la poésie en provoquant la rencontre et une certaine familiarisation avec une démarche artistique forte ;
- Développer la sensibilité et l'esprit critique de ces enfants et de ces jeunes par le biais de la pratique artistique, d'échanges et de lectures permettant d'initier à l'expression d'un point de vue ;
- Eduquer au regard en provoquant la rencontre des jeunes avec leurs patrimoines ;
- Participer à la mise en place d'un parcours d'éducation artistique mutualisant

l'offre des structures culturelles de la Communauté d'agglomération, celles des villes et les projets des établissements scolaires ;

- Réduire les inégalités en matière d'accès à la culture en rapprochant les jeunes et les populations de l'offre culturelle et du patrimoine de leur territoire et en favorisant les pratiques culturelles.
- Nourrir le travail de création de l'artiste par la mise à disposition d'un territoire, de ses richesses et de ses ressources ;
- Créer une collaboration avec les acteurs du territoire ;
- Soutenir l'artiste dans son processus créatif.

TERRAIN D'ACTION DE LA RESIDENCE

La résidence « artiste en territoire » se déroulera sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Intégrée partiellement dans le PNR des Pré-Alpes d'Azur et composée de 23 communes, la CAPG offre un paysage varié, distribué en zone urbaine et périurbaine, qui rassemble la majeure partie de la population et une zone rurale en montagne (neige fréquente de novembre à avril).

Afin de faire plus ample connaissance avec le territoire, le lien suivant vous dirige sur le site Internet de la Communauté d'agglomération :

www.paysdegrasse.fr

De plus, vous trouverez en annexe :

- Une carte du territoire (Annexe 1)
- La liste des publics ciblés (Annexe 2)

Un tableau de comparaison avec les distances entre les lieux d'intervention et le temps de trajet nécessaire sera remis en mai, lors de la venue de l'artiste sur le territoire.

DEROULEMENT

D'une durée de 14 semaines non consécutives, la résidence aura lieu dans une période définie de juin 2023 à mai 2024 (*sous réserve de modifications du calendrier scolaire*) :

- **du 12 au 16 juin 2023 ou du 19 au 23 juin 2023 (préparation)**
- **du 06 novembre au 15 décembre 2023 (1^{ère} période de résidence)**
- **du 11 mars au 26 avril 2024 (2^{ème} période de résidence)**

Rappel prévisionnel vacances scolaires 2023/2024 - Zone B :

Toussaint : Samedi 21 octobre 2023 - Reprise : lundi 6 novembre 2023

Hiver : Samedi 24 février 2024 - Reprise : lundi 11 mars 2024

Printemps : Samedi 20 avril 2024 - Reprise : lundi 6 mai 2024

La semaine de préparation (du 12 au 16 juin 2023 ou du 19 au 23 juin 2023) permet notamment à l'artiste de rencontrer les membres de la CAPG, la DRAC, l'Éducation Nationale et les partenaires culturels.

Les conditions de diffusion des œuvres de l'artiste dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées et contractualisées avec la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse. La signature d'une convention spécifiant les engagements respectifs

entre le Pays de Grasse et des artistes accueillis est signée.

Cette semaine permet également à l'artiste-résident de présenter son œuvre, son projet artistique de transmission et son mode d'organisation aux partenaires (cf publics ciblés en annexe 2) et référents des structures culturelles et scientifiques.

Ces premières rencontres donnent la possibilité aux équipes d'appréhender au mieux la démarche artistique des artistes-résidents, d'envisager la collaboration et de se positionner quant à une participation au projet.

Au cours des séjours

La découverte du territoire et les rencontres avec les différents acteurs culturels et éducatifs se poursuivent pendant la résidence.

Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées, afin d'éviter tout caractère répétitif. Elles peuvent également être très collaboratives, en croisant différents types de professionnels (enseignant.es, animateur.trices de centres de loisirs, responsables d'associations, par exemple). Ces professionnels sont également invités à évoquer avec l'artiste la manière dont ils aimeraient faire percevoir sa présence, ainsi que celle de son œuvre, aux jeunes et adultes, dont ils ont la responsabilité.

Après l'évocation de pistes, un certain nombre d'actions à mener en direction des enfants et adultes, se construisent entre l'artiste-résident et les différentes équipes de professionnels désireuses de s'impliquer. Il s'agit de gestes artistiques qui se conçoivent le plus souvent possible en prenant l'établissement scolaire, le regroupement d'établissements scolaires, la structure de loisirs ou à vocation sociale pour unité de référence, et non la seule classe ou le micro-groupe.

Formations

En amont de chaque projet, une formation de 3h00 est proposée par l'artiste aux enseignant.es/encadrant.es/animateur.trices, afin de leur faire découvrir et d'expérimenter sa démarche artistique par un atelier pratique en amont du projet d'Education Artistique et Culturelle.

Les temps de valorisation

A la fin de chaque projet mené avec les publics, un temps de valorisation sera prévu en collaboration avec les partenaires (enseignants, animateurs...).

Les projets scolaires seront valorisés lors de restitutions organisées dans l'enceinte des établissements. Le choix de l'outil est laissé libre à l'artiste dans le cadre du budget qui lui est attribué.

Si la restitution est un évènement, l'artiste est tenu de participer à sa mise en œuvre (accrochage...) ainsi qu'au « vernissage ». S'il s'agit d'un outil numérique, la CAPG pourra potentiellement mettre à disposition ses propres supports (à négocier).

La CAPG peut également prendre en charge des impressions de textes d'accompagnement sur son photocopieur.

Pour marquer la fin de la résidence, il pourra être proposé à l'artiste d'organiser une valorisation mettant en lumière son travail de création réalisé en Pays de Grasse.

La CAPG finance la communication de l'ensemble du projet.
Les communes mettent à disposition des artistes le matériel dont elles disposent : grilles d'exposition, mobiliers, vidéoprojecteurs...

CLAUSE PARTICULIERE CONCERNANT LA COVID-19

Dans le cas où la crise sanitaire des mesures sanitaires liées à la COVID-19 seraient est toujours en cours, l'artiste devra pouvoir assurer la continuité de la résidence en fonction des situations suivantes :

- Soit les interventions peuvent être maintenues en présentiel, l'artiste devra alors proposer des actions en s'appuyant sur les guides de reprise des activités adaptées aux règles de distanciations sociales et à la doctrine sanitaire établis ou validés par le ministère de la culture. De plus, l'artiste devra respecter les contraintes fixées par la collectivité et les partenaires éducatifs des projets tels que l'Education Nationale.
- Soit les interventions peuvent être maintenues en distanciel, l'artiste devra alors adapter son approche pour une réalisation à distance.
- Soit les interventions ne peuvent être maintenues et doivent être reportées à une date ultérieure. Un avenant à la présente convention sera alors établi pour modifier les périodes d'intervention.

CONDITIONS FINANCIERES ET MOYENS MIS A DISPOSITION

L'artiste sélectionné.e bénéficie d'une allocation de résidence de :

12 500 € TTC (charges fiscales et sociales incluses) partagés en honoraires et droits d'auteur, pour :

- la diffusion de ses œuvres ;
- les rencontres avec des équipes de professionnel.les de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc. ;
- ses interventions et ateliers pédagogiques sur le territoire ;
- la réflexion sur l'outil permettant une présentation du travail accompli avec les publics à destination de la population,... et son animation ;
- Le soutien à sa création.

Le paiement de l'allocation se fait par tranche à la fin de chaque période de résidence au prorata des interventions.

Pendant 14 semaines, l'artiste se rend disponible, **de manière exclusive**, pour la mission aux dates ci-dessus précisées et négociées.

Elle.il est appelé.e à résider, de **manière effective**, sur le territoire concerné pendant sa mission. Pour cela, un forfait de 900 euros maximum lui sera attribué pour se loger pour la 1^{ère} période de résidence (du 06 novembre au 15 décembre 2023) (sur facture et preuve de réservation).

Pour la 2^{ème} période de résidence, l'artiste sera logé.e dans le gîte de Caille (du 11 mars au 19 avril 2024) dont la CAPG assure les frais relatifs à l'hébergement.

L'artiste retenu.e doit être autonome dans ses déplacements. Ses frais de déplacement sur le territoire en lien avec ses actions culturelles menées auprès des publics seront pris en charge par la Communauté d'agglomération du Pays de

Grasse (transports en commun et/ou carburant) ainsi que 4 allers-retours (sous forme de forfait) entre son domicile personnel en France et ses lieux de résidence sur le territoire.

Le paiement des frais de transport individuel à l'artiste est effectué à chaque fin de période de présence (transmettre un RIB) d'après le tableau fourni en annexe (tableau à compléter au format Excel).

En revanche, les repas sont à sa charge.

Le matériel nécessaire aux ateliers sera assumé par les établissements scolaires, collectivités, centres de loisirs et devra faire l'objet d'une estimation chiffrée négociée lors du montage de chaque projet.

Attention, si un projet nécessite l'achat de matériaux spécifiques, l'artiste devra le signaler lors de sa présentation, voire donner un chiffrage.

Le matériel destiné à la restitution est à la charge de l'artiste.

PILOTAGE DE LA RESIDENCE-MISSION

La Direction des Affaires Culturelles du Pays de Grasse en relation étroite avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles PACA assure la coordination générale du projet.

La CAPG est soutenue par les inspecteurs d'académie, leurs conseillers pédagogiques et les agents de la DAAC dans ses liens avec les établissements scolaires.

Des rencontres ont régulièrement lieu entre les artistes et la CAPG ainsi que ses partenaires ; les agents de la CAPG, la Délégation Académique à l'éducation Artistique et Culturelle (DAAC) et la DRAC, sont susceptibles d'assister à certains ateliers.

Une évaluation à mi-parcours entre la CAPG et les artistes aura lieu, mais la CAPG est mobilisable à tout moment.

CANDIDATURE

Peut faire acte de candidature tout.e artiste auteur.e résidant en France.

L'artiste doit être francophone et maîtriser l'usage oral et écrit de la langue française.

Elle.Il doit avoir le permis de conduire, en cours de validité, et **disposer d'un véhicule personnel assuré** pour les nombreux trajets lui afférant.

L'artiste candidat.e doit avoir à son actif une production conséquente, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action de médiation auprès des publics que représente la résidence.

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Pièces à fournir

- ☐ Lettre de motivation ;
- ☐ Note d'intention décrivant la démarche globale envisagée dans le cadre de cette résidence ;
- ☐ Dossier artistique présentant un ensemble d'œuvres représentatives de la

- démarche artistique ;
- ☐ Curriculum Vitae ;
 - ☐ Copie du permis de conduire
 - ☐ Copie de l'assurance du véhicule
 - ☐ Relevé d'identité bancaire ou postal ;
 - ☐ Fiche de renseignement (Annexe 3).

Remarque : Si le dossier inclus des propositions d'ateliers, stipuler à partir de quels âges ils sont accessibles (cf capacité des plus jeunes).

Dépôt des dossiers de candidature

Le dossier de candidature est à transmettre par **courrier électronique uniquement** à l'attention de :

Communauté d'agglomération du Pays de Grasse
Direction des affaires culturelles
Noëlie MALAMAIRE
nmalamaire@paysdegrasse.fr

REGLEMENT DE LA RESIDENCE

Jury de sélection

Les résidents sont choisis par un jury de sélection qui rend son choix définitif après examen des **dossiers de candidature** et d'un **entretien par visioconférence** dans la journée du **vendredi 5 mai 2023 à partir de 9h30.**

Le jury est composé comme suit :

- ☐ Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (CAPG) ou son.a représentant.e ;
- ☐ La Direction des affaires culturelles de la CAPG ;
- ☐ Un.e conseiller.ère en éducation artistique et culturelle à la DRAC PACA ;
- ☐ Deux représentant.e.s de l'Education Nationale (IEN/DAAC) ;
- ☐ Un.e représentant.e des bibliothèques (désigné.e par les bibliothécaires du territoire) ;
- ☐ Un. représentant.e des musées de Grasse ;
- ☐ Un. représentant.e de VAH ;
- ☐ Un. représentant.e du Parc Régional Naturel des Préalpes d'Azur ;
- ☐ Un. représentant.e du Festival du Livre de Mouans-Sartoux.

Critères d'examen des dossiers

Les dossiers de candidatures seront examinés par le jury de sélection à l'aune des éléments suivants :

- ☐ Qualité de l'œuvre antérieure du candidat ;
- ☐ Motivations de l'auteur pour le projet qu'il propose en lien avec le territoire.
- ☐ Intérêt du projet artistique et culturel, capacité supposée de l'artiste à le

mener à bien ;

☐ Prise en compte de la diversité des publics y compris des très jeunes dans la proposition.

Conditions d'éligibilité

La résidence concerne des artistes francophones professionnels qui résident en France.

Cadre Juridique

Une convention de résidence spécifiant les engagements respectifs de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, porteuse du projet de résidence et des artistes accueillis est signée avant le début de la résidence.

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de l'artiste dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées et également contractualisées avec la collectivité.

**La date limite de dépôt des dossiers, en version numérique,
est le vendredi 14 avril 2023.**

Entre Grasse et Amirat, il y a 70 km.



ANNEXE 2

TERRITOIRES PRIORITAIRES EAC : CAPG

- **Moyenne d'interventions : entre 3 à 6 séances de 2 heures par groupe et suivant le projet.**
- **Publics scolaires répartis sur l'ensemble du territoire (quartier prioritaire, milieu rural) :**
 - Premier degré - maternelle et/ou élémentaire : 15 classes – environ 400 élèves
 - Second degré – collège et/ou lycée : 4 classes – environ 100 élèves
- **Exemple d'autres publics (2 groupes – environ 20 jeunes adultes/adultes) :**
 - Mission locale
 - Maison d'arrêt
 - Etablissement médico-social réservé aux personnes handicapées
 - ...
- **Participation à une programmation culturelle :**
 - Fête de l'Avent (public familial)
 - Biblihautpays (adultes)
 - Programmation dans les médiathèques et bibliothèques du territoire
 - ...

Cette approche est indicative et non exhaustive. Elle sera précisée lors de la préparation de la résidence.

ANNEXE 3

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Vous

Nom :

Prénoms :

Pseudonyme :

Adresse :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

Nationalité :

Date et lieu de naissance :

N° de sécurité sociale :

N° SIRET :

Pour votre activité, vous êtes rattaché(e) une structure.

Laquelle ?

Indiquez ses coordonnées :

Le nom de son représentant (signataire contrat) :

Le nom de son référent administratif :

Vous déclarez votre activité auprès de l'AGESSA/Maison des artistes, merci de le signaler.

Mode d'affiliation :

Numéro d'affiliation :

Joindre les RIB nécessaires pour les versements d'honoraires, les remboursements de frais de trajets...

ANNEXE 4

STRUCTURES CULTURELLES ET SCIENTIFIQUES PARTENAIRES

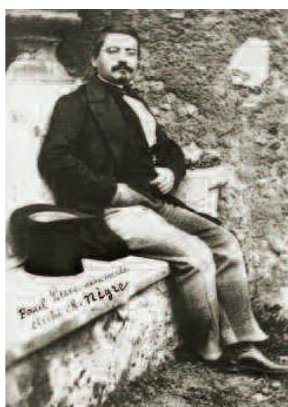
Service Animation du patrimoine - Grasse

Le service Ville d'art et d'histoire de Grasse, depuis 2004, met l'accent sur les activités pédagogiques afin de sensibiliser le jeune public à l'architecture, au patrimoine et par là-même, au cadre de vie. L'approche sensorielle de l'architecture est privilégiée. Les élèves disposent d'outils pédagogiques appropriés : livrets, fiches, maquettes démontables.

Les séances sont adaptables selon vos demandes et s'adressent à tous : écoles élémentaires, collèges ou lycées.

La Maison du Patrimoine propose un espace d'ateliers pédagogiques pensé pour les scolaires, équipé de maquettes et matériel de projection. Pour préparer les animations, les enseignants peuvent, sur réservation, accéder à l'espace de documentation ou rencontrer une personne du service.

Les musées de Grasse



La Conservation des Musées de Grasse intègre 4 autres sites muséaux labellisés « Musée de France » (Musée International de la Parfumerie, Musée d'Art et d'Histoire de Provence, Villa-Musée Jean-Honoré Fragonard, Jardins du Musée International de la Parfumerie). L'équipe du service des publics conçoit et met en œuvre des actions de médiation sur les quatre sites, elle s'engage à développer des pratiques artistiques en lien avec les collections et propose également chaque année au sein des musées des « rencontres jeunes publics » avec des professionnels.

Le Musée d'art et d'Histoire de Provence - MAHP :

Implanté dans un ancien hôtel particulier du XVIII^e siècle classé Monument Historique, le Musée d'Art et d'Histoire de Provence est un musée d'ethnographie régionale, dont les collections très diversifiées (93.000 objets conservés) concernent la Provence, de la Préhistoire aux années 1950 : archéologie, arts décoratifs, ethnologie, beaux-arts. En 2016, un nouvel accrochage a été mis en place présentant des peintures de paysages de la Côte d'Azur ainsi qu'un focus sur le travail de Charles Nègre. Le musée possède en effet 356 peintures dont 14 paysages exposés, de Camouin, Dufy, Contini, Denis, Mérimée... et 3257 tirages photographiques dont 72 photos de Charles NEGRE et 195 de Jean LUCE.

Le Musée International de la Parfumerie - MIP:



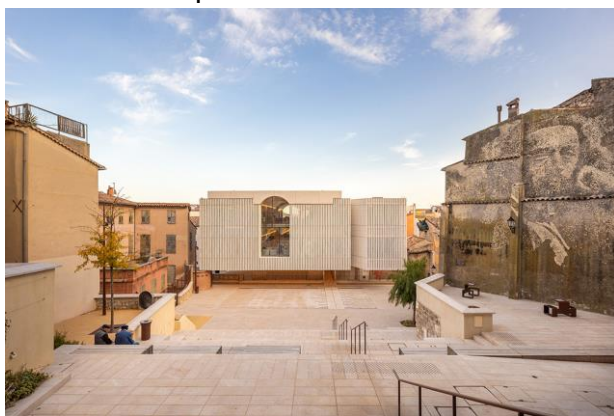
décoratifs, textiles, témoins archéologiques, pièces uniques ou formes industrielles). Le musée est le lieu vivant de la mémoire des représentations sociales, témoins d'une époque.

Véritable témoignage de l'histoire internationale technique, esthétique, sociale et culturelle de la tradition de l'usage des senteurs, le Musée International de la Parfumerie aborde par une approche anthropologique l'histoire de la parfumerie sous tous ses aspects : matières premières, fabrication, industrie, innovation, négoce, design, usages et à travers des formes très diverses (objets d'art, arts

Les bibliothèques et médiathèques du territoire

La nouvelle Médiathèque Charles Nègre – Grasse :

Lieu de croisements et d'échanges, la Médiathèque Charles Nègre est à la fois un centre de culture et d'apprentissage mais également un espace de ressources, de loisirs, d'expérimentation et de co-construction. Situé au cœur du centre historique Grasse, le bâtiment de 3663 m² aux lignes audacieuses surprend par sa surface imposante et son architecture résolument moderne.



Dédiée au monde de l'image et rendant hommage au photographe grassois éponyme, la Médiathèque Charles Nègre s'articule autour de 7 plateaux, dont 5 ouverts au public, et propose des espaces thématiques donnant un accès libre à divers médias. Elle vous propose un cadre unique baigné de lumière pour lire, travailler, regarder un film, écouter de la musique, utiliser un ordinateur,

visiter une exposition ou encore retrouver vos amis autour d'un café.

Ce nouvel établissement culturel met à disposition une collection variée de romans, bandes dessinées, livres d'art, jeux vidéo, DVD et CD/vinyles pour enfants et adultes. Plongez dans différents univers : petite enfance, poésie, beaux-arts, actualité, fiction, encyclopédie, musique, cinéma, jeux vidéo, bande-dessinée...

Bibliothèque patrimoniale Villa Saint Hilaire – Grasse :

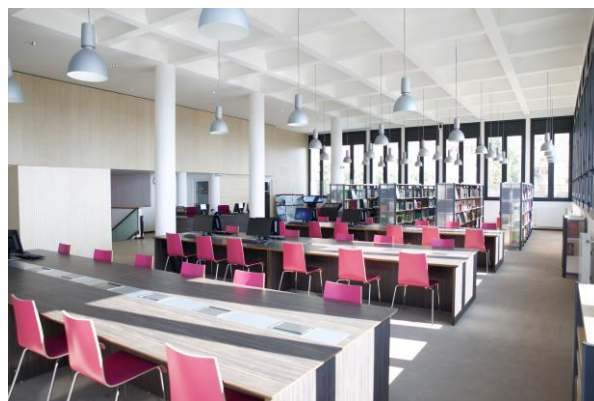


Bibliothèque patrimoniale et centre de ressources Maison, Jardin & Paysage, la Villa Saint-Hilaire propose une offre culturelle et documentaire axée sur le rapport individuel entre l'Homme et la Nature qui conjugue le patrimoine écrit, la lecture publique et la création artistique. Organisée autour des pôles *Paysage & territoire – Jardin – Maison – Art de vivre* et d'un pôle d'excellence en parfumerie, elle s'adresse autant au jeune public à partir de six ans qu'aux

adultes et aux universitaires.

La Villa Saint-Hilaire développe une programmation d'actions culturelles favorisant les échanges entre le public, les propriétaires de jardins de la Côte d'Azur, les principaux acteurs de l'aménagement du territoire et les animateurs de ce paysage.

La bibliothèque met à disposition des usagers une grainothèque qui permet l'emprunt gratuit de toutes sortes de graines. Chacun peut déposer et/ou choisir les semences parmi une collection de variétés traditionnelles ou paysannes et issue des jardins remarquables du Pays de Grasse : l'occasion d'adopter une démarche participative pour la préservation de notre environnement tout en favorisant la biodiversité.



Médiathèque de Saint Vallier de Thiey - Espace du Thiey :



Lieu de culture, d'apprentissage et de détente, la médiathèque est actuellement ouverte les mercredis et samedis après-midi, avec une ouverture plus large déjà prévue.

Petits et grands peuvent disposer de livres, de tablettes, d'ordinateurs et de jeux variés, dont le nombre va croître au fil des prochaines semaines, pour toujours plus de choix et de possibilités.

La médiathèque dispose entre autres :

- ☐ d'un espace de plus de 380 m2 avec des espaces dédiés pour petits et grands
- ☐ d'un accès libre à un fonds documentaire composé de livres, documentaires, bandes dessinées, périodiques et revues, CD et DVD, ouvrages historiques et touristiques sur la région et jeux d'éveil pour les tout-petits
- ☐ des postes informatiques et un accès WIFI gratuit
- ☐ d'un service de réservation en ligne
- ☐ des animations culturelles organisées sous forme d'ateliers ou conférences

- des expositions historiques et artistiques

Médiathèque de Mouans-Sartoux :

Installée au plein cœur de la ville, la médiathèque est un lieu de rencontre populaire, à la fois culturel et social, foisonnant d'initiatives, de rendez-vous, de créativité, de services, réunissant les différentes générations et toutes les catégories sociales. De par son architecture transparente et de plain-pied, elle ne pose aucune barrière à son accès et au contraire favorise l'entrée dans ce lieu multiple et accueillant.

Elle comprend notamment :

- L'aquarium attenant à la Médiathèque reçoit tout au long de l'année des visiteurs dans le cadre d'animations diverses ;
- La Salle des contes de Momar ;
- Une ouverture sur le parvis du cinéma La Strada.

Le Parc Naturel Régional des Préalpes du Sud

Le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur a été créé en 2012 pour permettre le développement durable d'un territoire remarquable mais à l'économie fragile, à la croisée des influences alpines et méditerranéennes. 48ème Parc naturel régional les Préalpes d'Azur se situe sur les premiers contreforts montagneux de l'ouest des Alpes-Maritimes, entre Côte d'Azur et haute montagne.

Il surplombe Grasse et est délimité à l'Ouest et au Nord par le fleuve Var. Véritable balcon sur la Côte d'Azur et les Alpes; ce parc regroupe 45 communes des vallées de l'Estéron et du Loup et du pays de Grasse/Vence. Plateaux karstiques et vaste réseau de cavités, gorges, cluses, forêts, paysages de terrasses, villages perchés : des patrimoines culturels et naturels nombreux.